

Autorisation donnée au Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F17-CA « Plan Jeunesse de la Ville de Dumbéa »

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 25 octobre 2022,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Contrat d'Agglomération du Grand Nouméa 2017-2021 signé le 23 décembre 2016 et ses différents avenants,

VU la Convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F17-CA « Plan Jeunesse de la ville de Dumbéa du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022 » du 29 décembre 2020,

VU la note de synthèse n°2022/116 du 10 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1-/

Le Maire de Dumbéa est autorisé à signer l'avenant n°1 la convention relative au financement de l'opération de fonctionnement F17-CA « Plan Jeunesse de la Ville de Dumbéa » du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2-/

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3-/

Le Maire et le trésorier de la province Sud, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 OCTOBRE 2022


Le secrétaire de séance

Yoann Lecquerieux

DESTINATAIRES :
SAS - 1
SAG - 1
PUBLICATION - 1

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 27 OCT 2022

Le Maire,

Georges Naturel

